



Contrat volailles : du 5 novembre au 7 avril 2020

1- Objet : Le collectif de la MJC du grand Cordel « le collectif AMAPapille » a pour objet :

- de permettre aux habitants du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique
- de favoriser une agriculture biologique et écologique sous forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/artisans et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans

Le présent contrat est passé entre la productrice et l'adhérent pour l'approvisionnement mensuel en volailles, le **1er mardi de chaque mois**.

La productrice s'engage à produire des volailles de qualité issues d'un élevage certifié bio à échelle paysanne. Elle devra fournir sa licence et son certificat bio à tout adhérent en faisant la demande. L'adhérent s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel et à celle de l'AMAP, d'en respecter les statuts et le règlement intérieur de la section et de s'inscrire sur le planning des permanences.

Les poulets sont abattus tous les mercredis. La DLC des volailles est de 9 jours et la découpe sous vide est de 14 jours.

2- Termes du contrat : L'adhérent et la productrice s'engagent sur la commande **mensuelle** de base suivante :

	Prix au kilo	5/11	3/12	7/01	04/02	03/03	07/04
Poulet 16€ 1,5 / 1,8 kg	9.35 €						
Poulet 19€ 1,8 / 2,2 kg	9.35 €						
Poulet 22€ 2,2 / 2,6 kg	9.35 €						
Pintade 20€	10.35 €						
1 filet 5,5€ (250grs)	22.00 €						
1 cuisse 5€	14.50 €						
Ailes, foie, gésiers 5€ (500 grs)	8.95 €						
Rillettes 5,5€	Le pot de 200 g						
Terrine foie de volaille 5,5€	Le pot de 200 g						
Terrine campagne 5,5€ nature piment cidre poivre vert	Le pot de 200 g						
TOTAL							

TOTAL : / 1 ou 2 ou 3 ou 6 (nombre de chèque) =

L'engagement est pris pour une période de 6 mois débutant le 5 novembre 2019 et s'achevant le 7 avril 2020 (compris).

Les prix des produits à peser sont des moyennes, une régularisation se fera en fin de contrat.

Le paiement des volailles s'effectue par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux, trois, six règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis au trésorier à la signature du contrat. Les chèques devront être libellés au nom de Sonia Debroux.

Les livraisons ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h30 dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.

En cas d'empêchement ou d'absence, il appartient à l'adhérent d'en informer la personne de la permanence lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard le vendredi précédent à 20h par voie électronique. Si une autre personne devait prendre les volailles à sa place, l'adhérent doit en plus indiquer le nom de la personne mandatée. Dans le cas où les volailles ne sont pas récupérées, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.

Une résiliation en cours de saison n'est possible que si elle est motivée et après accord des membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

La productrice : SONIA DEBROUX / 0685736018 le teillac 35550 Saint Just	L'adhérent :
Fait le/...../.....	Tél: Mail :
Signature :	Fait le/...../.....
	Signature :

Contact distribution le collectif AMAPapille : amapapille@grand-cordel.com